

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2024/26 à 2024/47

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 4 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril, le Conseil Communal de la Commune de Lomme s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire de la Commune Associée de Lomme, à la suite de la convocation en date du vingt-huit mars deux mille vingt-quatre, laquelle convocation a été publiée sur le site de la Ville, conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRESENTS :

M. Olivier CAREMELLE, Maire.

Mme Delphine BLAS - M. Jean-Christophe LIPOVAC - M. Michel VANHEE – Mme Karima HARIZI – M. André BUTSTRAEN – Mme Claudie LEFEBVRE – M. Bouchta DOUICHI – Mme Cécile MESANS - M. Alain GRILLET, Adjoints au Maire.

Mme Mauricette GOURDIN – Mme Monique LEROY - Mme Marie-Pierre SEGOND - M. Serge THERY – M. Jean-Robert MESSING - Mme Martine PONCHANT - Mme Valéria GRASELLI – M. Philippe LEMIERE – M. Roger VICOT - Mme Isabelle CAMBIER – M. Cédric BERLEMONT - M. Lucas LEROY - M. Romain FYVEY – Mme Claire ZYTKA-TARANTO - M. Vincent DHELIN – M. Saïd BECHROURI - M. Joffrey LEROY – M. Philippe DUEZ – M. Nicolas GROSSE - M. Maxime MOULIN, Conseillers Communaux.

EXCUSES :

Mme Muriel SERGHERAERT, Adjointe au Maire

Mme Nouria BELAYACHI – Mme Anne LEDUC - Mme Stéphanie MORELLI –
Mme Catherine de RUYTER, Conseillères Communales.

Madame Muriel SERGHERAERT a donné pouvoir à Madame Cécile MESANS

Madame Nouria BELAYACHI a donné pouvoir à Monsieur Alain GRILLET

Madame Anne LEDUC a donné pouvoir à Madame Delphine BLAS

Madame Stéphanie MORELLI a donné pouvoir à Monsieur Olivier CAREMELLE

Madame Catherine de RUYTER a donné pouvoir à Monsieur Nicolas GROSSE

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE
Du 4 avril 2024

DELIBERATION

2024/ 29 - HUMANICITÉ - MÉDIATION SOCIALE – SUBVENTION A CITEO 2024.

En 2015, l'Institut Catholique de Lille, qui poursuit le développement d'Humanicité, situé à Lomme et Capinghem, a sollicité Citéo pour expérimenter un service de médiation sociale au sein du quartier Humanicité.

Cette expérimentation a été pérennisée depuis 2016, avec l'accompagnement de la Ville de Lille, Commune associée de Lomme et de la Ville de Capinghem. Depuis janvier 2018, l'Association Syndicale Libre Humanicité a pris en charge la gestion financière de ce dispositif en sollicitant CITEO dans le cadre d'une convention de prestation.

Depuis sa mise en place, cette démarche de médiation sociale a pour objectif l'amélioration du cadre de vie, le règlement des conflits et l'implication des usagers/acteurs du quartier dans les projets collectifs. Elle est particulièrement appréciée par les habitants d'Humanicité et participe à faciliter l'intégration des nouveaux habitants. Elle contribue aussi à l'amélioration de la qualité de vie de l'ensemble des résidents et des salariés des nombreux établissements médico-sociaux, des étudiants, des usagers, ...

Au regard des résultats déjà obtenus, afin de poursuivre ces actions particulièrement appréciées de tous (habitants, résidents, usagers, ...) et d'accompagner la vie de ce quartier, notamment dans le cadre des aménagements en cours ou réalisés récemment sur le secteur (travaux de l'hôpital Saint-Philibert, nouveaux îlots et parkings, ...), la Ville de Lille, Commune associée de Lomme, a été sollicitée pour renouveler sa participation financière à ce dispositif.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** M. le Maire à signer la convention de coopération 2024 entre Citéo, l'Association Syndicale Libre Humanicité, la Ville de Capinghem et la Ville de Lille, Commune associée de Lomme, ci-annexée ;
- ◆ **AUTORISER** le versement de la subvention de 10.500 € à Citéo (SIRET n° 419 213 558 00028) ;

- ◆ **IMPUTER** les crédits de paiement correspondants au chapitre 65, fonction 020, article 65748 – opération n° 1119 « Point d'accès au droit » - Code Service : NGE.

ADOpte A L'UNANIMITE,
Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme



Publié le : 18 AVR. 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Convention de coopération 2024

Citéo – Association Syndicale Libre Humanité – Ville de Cappinghem – Ville de Lille, commune associée de Lomme

Entre

l'Association Syndicale Libre Humanité, dont le siège se situe 5 rue Léonard de Vinci, appartement 53, à Cappinghem
représentée par son Président, Jean-Gabriel PRIEUR
ci-après dénommée l'ASL Humanité ou ASLH,

la ville de Cappinghem, dont la Mairie se situe 58 bis rue Poincaré à Cappinghem (59160)
représentée par Monsieur Christian MATHON, agissant en qualité de Maire

la ville de Lille, commune associée de Lomme, dont la Mairie se situe 72 avenue de la République à Lomme (59160)
représentée par Monsieur Olivier CAREMELLE, agissant en qualité de Maire

Et

Citéo Ademn, agence de médiation et de facilitation, dont le siège social se situe 2 rue du Priez à Lille (59000)
représenté par Madame Caroline LE DANTEC, agissant en qualité de Directrice Générale, par délégation du Président Jean Michel LEHEMBRE, ci-après dénommé Citéo,

Il est convenu ce qui suit.

I. PREAMBULE ET OBJET

En 2015, l'ICL a sollicité Citéo pour expérimenter un service de médiation sociale au sein du quartier Humanité, qui poursuit la construction de ses derniers îlots, situé sur les villes de Lomme et Cappinghem. Cette action de médiation sociale s'est inscrite parmi les expérimentations pilotes validées par le Conseil Régional Nord-Pas de Calais et la Mission Régionale d'Appui au développement des emplois en médiation sociale, qui visaient à identifier les champs d'extension possibles et pertinents de la médiation sociale contribuant au mieux vivre et agir ensemble des populations.

Le suivi et l'évaluation des activités de médiation menées auprès des usagers (habitants, résidents des structures médico-sociales, salariés, étudiants, chaland) et des différents acteurs du quartier (bailleurs, syndicats de copropriété, centres de formation, structures sanitaires et médico-sociales, villes) ont démontré l'utilité sociale et les performances du dispositif expérimental. Cette construction « au fil de l'eau », en lien avec les Ateliers Humanité, a permis de modéliser un service de médiation sociale, territorial et mutualisé. Cette expérimentation a été pérennisée en 2016 et 2017, notamment avec l'accompagnement des Villes de Lille, commune associée de Lomme, et de Cappinghem.

En janvier 2018, l'Association Syndicale Libre Humanité a pris en charge la gestion financière de ce dispositif en sollicitant Citéo dans le cadre d'une convention.

En 2020 - 2021 au regard des résultats déjà obtenus et des nouveaux enjeux du quartier (nouveaux logements, aménagements routiers, ...) et afin de poursuivre ces actions particulièrement appréciées des acteurs du quartier (habitants, résidents, usagers, ...), mais aussi de faciliter l'accueil et l'intégration des nouveaux habitants et des nouveaux acteurs, ainsi que l'évolution urbaine du quartier, l'ASLH, les villes de Lomme et de Cappinghem, et

Citéo, ont élaboré ensemble une convention de coopération portant sur la médiation sociale sur le quartier Humanicité.

En 2022, ces partenaires ont souhaité poursuivre les missions de médiation concourant à un mieux vivre et agir ensemble sur le quartier, afin de consolider les projets initiés et de poursuivre de nouvelles activités de médiation facilitation, prenant notamment en compte les changements et développements du quartier (travaux de l'hôpital Saint Philibert, construction et mise en service de nouveaux lots, implantation de nouveaux acteurs et services, modifications de voiries et des stationnements, ...).

En 2023, l'ASLH a souhaité s'engager de façon pluriannuelle jusqu'en 2025, consolidant les projets initiés et évoluant vers des actions de médiation facilitation des transitions sur ce quartier.

II. MISSIONS DE MEDIATION FACILITATION ET INGENIERIE DE PROJETS

Citéo intervient sur le quartier ou sur des événements et actions initiées en lien avec le quartier. Les objectifs généraux et opérationnels des activités du médiateur associant ingénierie de projets et missions de proximité, se déclinent autour des quatre axes suivants :

AXE 1 – AMELIORATION DU CADRE DE VIE

- (Re)Etablir un cadre de vie agréable, serein et épanouissant grâce à l'adoption par l'ensemble des habitants et usagers du quartier de comportements respectueux des autres et de leur environnement,
- Contribuer à un sentiment de bien-être, voire restaurer, pour certains, un sentiment de sécurité,
- Alimenter l'observatoire permanent du quartier, contribuer à l'expertise territoriale et à la définition d'actions préventives,
- Consolider l'outil de partage des données, de coordination des actions avec les différentes parties prenantes du dispositif et leur valorisation.

AXE 2 – COHESION SOCIALE ET APPROPRIATION POSITIVE DU QUARTIER

- Faciliter la connaissance du projet et la compréhension des co-responsabilités du quartier,
- Faciliter l'appropriation positive du quartier et l'adhésion au projet Humanicité,
- Favoriser les rencontres entre les différents publics,
- Créer des passerelles entre le quartier et ses environnements, en associant les villes, la Métropole, les institutions, les services (mobilité, culture, commerces, ...).

AXE 3 – IMPLICATION DES USAGERS/ ACTEURS DU QUARTIER

- Développer le pouvoir d'agir de l'utilisateur/acteur du quartier,
- Co-construire avec les usagers du quartier des solutions pour résoudre les dysfonctionnements, prévenir les tensions et apporter des impacts positifs pour/avec les parties prenantes.

AXE 4 – EVALUATION PARTAGEE ET MODELISATION

- Co-définir avec les parties prenantes et les commanditaires, des indicateurs de suivi et d'évaluation simples et mesurables,
- Mesurer la performance du service de médiation en vue de sa pérennisation, rendre lisibles les résultats et les impacts.

III. CADRE DE REFERENCE DES ACTIVITES DE MEDIATION SOCIALE

Les activités de Citéo s'inscrivent dans le cadre de la **norme du métier de médiation sociale NF X60-600** (Citéo est doublement certifié qualité et métier), dans le respect de la charte déontologique et du référentiel des activités de médiation sociale.

Les missions s'organisent autour du contact auprès de l'ensemble des acteurs, habitants et usagers, de l'identification des dysfonctionnements et leur résolution, de la facilitation de projets. Elles s'appuient sur le référentiel des 8 activités de la médiation sociale :

- Assurer une présence active de proximité,
- Prévenir et gérer les situations conflictuelles,
- Lever les incompréhensions entre les personnes et les institutions,
- Participer à une veille sociale et technique territoriale,
- Mettre en relation avec un partenaire,
- Faciliter la concertation entre les habitants et les institutions,
- Favoriser les projets collectifs, supports de médiation sociale,
- Informer, sensibiliser et/ou former.

La médiation facilitation agit en complémentarité avec l'ensemble des parties prenantes, sans se substituer aux responsabilités du commanditaire ou de tout autre acteur du territoire : ASL Humanicité, Ensembl, villes, bailleurs, syndicats, structures du quartier, forces de l'ordre et autres acteurs concernés par la vie du quartier et des deux villes.

Tous les personnels de Citéo ont par ailleurs une obligation de discrétion et de confidentialité dans l'exercice de leurs missions.

IV. MODALITES DE FONCTIONNEMENT

IV.1. Moyens humains, périmètre et temporalité d'intervention

Un médiateur intervient sur le quartier ou sur des événements et actions en lien avec le quartier, sur une **base annuelle de 1.607 heures** (congés et récupérations éventuelles inclus) et une **moyenne hebdomadaire de 35 heures**. Dans le cadre de ses missions, il peut être amené à travailler le week-end, les jours fériés et en soirée.

Les interventions incluent un temps d'**encadrement** équivalant à une journée et demi par semaine. L'encadrant conditionne la qualité et la réussite des activités de médiation et garantit l'atteinte des objectifs de performance partagée. Il assure l'accompagnement et la professionnalisation continue du médiateur et des services, en coopération avec les acteurs de l'environnement de travail. Il participe aux instances de suivi et d'évaluation des missions de médiation.

IV.2. Déroulement et organisation des activités de médiation facilitation

Les interventions en médiation s'inscrivent dans un cadre prévisionnel avec le déroulement suivant :

- Elaboration de la **feuille de route annuelle** : objectifs généraux, actions prévisionnelles et indicateurs d'évaluation co-définis avec le commanditaire et les villes. Cette feuille de route sera validée au préalable par les financeurs notamment les villes.
- Elaboration d'une **feuille de route mensuelle** : déclinaison opérationnelle des objectifs de la feuille de route annuelle. Cette feuille de route sera validée en amont par les financeurs notamment les villes
- **Réalisation quotidienne des activités** de médiation sociale et **enregistrement des activités** dans la base de données de Citéo (Médios)
- En cohérence avec la **démarche qualité de Citéo** et ses certifications, l'activité du médiateur affecté répond à une structuration précise dans son organisation et résultats attendus.
- **Partage des connaissances et des préconisations** avec le commanditaire et les partenaires lors des instances de suivi et autres instances territoriales identifiées.

IV.3. Moyens matériels alloués au médiateur de CITEO

Par Citéo :

- Un téléphone de service
- Un outil pour l'enregistrement des données de terrain et le reporting
- Une tenue visible et identifiable
- Une carte professionnelle nominative
- Un ordinateur portable

Par Ensembl :

- Un local, espace de travail pour le médiateur et l'accueil du public
- Une connexion internet
- Un accès à imprimante et scanner

V. MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION ET ENGAGEMENT DES PARTIES

V.1. Gouvernance et pilotage de la prestation de médiation

Instance	Fréquence	Objet	Participants
Comité de pilotage	- Lancement annuel - Bilan annuel	- Définition des objectifs des activités de médiation, des indicateurs de suivi et d'évaluation - Co-définition et validation des plans d'actions - Evaluation des résultats et impacts de la médiation	- ASL Humanicité : Président - Ville de Capinghem : un représentant - Ville de Lomme : un représentant - ICL/Ensembl : un représentant - Citéo : représentant de la Direction, Chef de projets, Manager médiation urbaine - Autres souhaités selon points à traiter
Comité de suivi	Mensuelle	- Suivi des activités de médiation et des résultats - Co-construction des actions - Traitement des situations complexes	- ASL Humanicité : un représentant - Citéo : Chef de projets, Manager médiation urbaine, médiateur - Ville de Capinghem : à désigner - Ville de Lomme : à désigner Selon l'ordre du jour : - Représentants des copropriétaires (président de copropriété et/ou syndic de copropriété et/ou conseil syndical) - Bailleurs - Structures présentes sur le site, notamment sanitaires et médico-sociales - Services de police - Autres acteurs - ...

Par ailleurs, Citéo s'engage à participer aux instances du territoire, selon sollicitations :

- cellules de veille des villes
- autres réunions, groupes thématiques relatifs à l'amélioration du cadre de vie et aux projets dans le quartier (Groupe Mutualisation, Groupe événementiel, ...).

V.2. Reporting et évaluation

Citéo et les signataires de la présente convention pluriannuelle de coopération s'engagent à participer au suivi et à l'évaluation des réalisations, résultats et impacts des interventions de médiation facilitation.

Relais direct

- par contact direct
- par téléphone
- par fiche de signalement (transmis aux interlocuteurs identifiés par mail via la base de données Médios)

Traçabilité des réalisations et résultats sur base de données d'activités Citéo (Médios)

- mise à disposition sécurisée des données de réalisations et de résultats grâce aux codes d'accès personnalisés transmis au commanditaire (et parties prenantes désignées)

Synthèse mensuelle des activités de médiation sociale

- suivi des missions réalisées sur le terrain, analyse des résultats et des évolutions par thématiques prédéfinies avec le commanditaire
- suivi des indicateurs de réalisations et de résultats prédéfinis avec le commanditaire
- préconisations d'ajustements opérationnels, d'actions coordonnées visant la résolution durable des problématiques.

Bilan

- bilan, évaluation des résultats et impacts des activités de médiation
- mise en perspectives.

V.3. Engagements

Les signataires s'engagent à :

- transmettre toute information sur le quartier et ses évolutions,
- désigner des interlocuteurs internes dédiés afin d'assurer l'interface permanente avec Citéo, tant dans le suivi des activités que dans le traitement des problématiques soulevées par le médiateur dans le cadre du service apporté,
- participer au suivi et à l'évaluation partagée des réalisations, résultats et impacts de la médiation sociale.

VI. DUREE, COUT ET FINANCEMENTS

VI.1. Durée

La convention prend effet du 01/01/2024 au 31/12/2024.
La reconduction se fera par avenant à la présente convention.

VI.2. Coût global 2023

63.100,00 € (soixante-trois mille cents euros) nets de taxes.

VI.3. Révision des prix

Les prix sont fermes pendant la première année d'exécution de la convention. Pour les années suivantes, la révision des prix s'effectue à la date d'anniversaire (1^{er} janvier).

L'indice de référence choisi en raison de sa structure pour la révision des prix faisant l'objet de cette convention est l'indice Icht-J.

La révision des prix est effectuée à chaque facture à compter de la seconde année d'exécution par application d'un coefficient donné par la formule suivante :

$$P_m = P_0 \times (0.15 + 0.85 \times I_n / I_p)$$

Dans laquelle :

P_m est le montant révisé des prix unitaires

P₀ est le montant des prix unitaires aux conditions économiques du mois M₀

I_p est la valeur de l'indice Icht-J, 3 mois avant la date des conditions économiques de référence (indice octobre 2022)

I_n est la valeur de l'indice Icht-J, 3 mois avant la date anniversaire du contrat

VI.4. Financements annuels

- Ville de Lille, commune associée de Lomme : subvention annuelle minimale de 10.500,00 € (dix mille, cinq cent euros), subvention versée à Citéo
- Ville de Capinghem : subvention annuelle minimale de 10.500,00€ (dix mille, cinq cent euros), subvention versée à l'ASLH
- ASLH : 52.600,00€ (cinquante-trois mille cents euros) versés à Citéo.

Les versements se feront dès co-signatures de la présente convention, et, pour l'ASLH, sur appels de fonds de Citéo qui seront réglés à réception (1^{er} semestre au plus tard au 31 mai, 2^{ème} semestre au plus tard au 30 septembre).

Fait à _____ le _____ en quatre exemplaires originaux.

Pour l'ASL Humanité

Monsieur Jean-Gabriel PRIEUR, Président,
Signature et cachet

Pour Citéo,

Caroline LE DANTEC, Directrice Générale,
Signature et cachet

Pour la Ville de Capinghem

Monsieur Le Maire
Signature et cachet

Pour la Ville de Lille, commune associée de Lomme

Monsieur Le Maire
Signature et cachet

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
Charges directes	64 878 €	Ressources directes	64 878 €
60 – Achats	859 €	70 – Vente de produit fini, de marchandises, prestations de services	54 378 €
Prestations de services			
Achats matières et fournitures	859 €	74 – Subventions d'exploitation	10 500 €
Autres fournitures		Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 – Services extérieurs	7 398 €		
Locations matériels	7 398 €	Ville de Lomme	10 500 €
Entretien et réparation			
Documentation			
62 – Autres services extérieurs	2 496 €		
Rémunérations intermédiaires et honoraires dont formation	2 496 €		
Publicité, publication			
Déplacements, missions			
Services bancaires, autres			
63 – Impôts et taxes	0 €		
Impôts et taxes sur rémunération		Organisme sociaux (détaillé) :	
Autres impôts et taxes			
64 – Charges de personnel	44 269 €	Fonds européens :	
Rémunération des personnels	33 158 €		
Charges sociales	6 748 €	L'agence de service et de paiement (emplois aidés)	
Autres charges de personnel	4 363 €	Autres financements	
65 – Autres charges de gestion courante	9 856 €	75 – Autres produits de gestion courante	
66 – Charges financières		76 – Produits financiers	
67 – Charges exceptionnelles			
68 – Dotations aux amortissements		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
Total des charges directes	64 878 €	Total des ressources indirectes	64 878 €
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
86 – Emplois des contributions volontaires en nature		87 – Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
Total des charges	64 878 €	Total des produits	64 878 €

La subvention de la ville de Lomme de 10 500 € représente 16,18% du total des produits
(Montant attribué / Total des produits) x 100

Signature :



CITEO - ademn
2 rue du Priez 59000 LILLE
☎ 03 28 38 97 71
SIRET 419 213 558 00028 - APE 8299 Z



2023

Humanicité

Bilan synthétique d'une année
de médiation-facilitation sur le quartier

La médiation-facilitation à Humanicité : un médiateur à votre écoute



Dans le quartier Humanicité de Capinghem-Lomme, l'année 2023 a été marquée par un double anniversaire : les 20 ans du début du projet et les 10 ans de l'arrivée des premiers habitants. On peut maintenant regarder la vie à Humanicité avec un peu de recul et la mission de médiation urbaine confiée à Citéo y tient une bonne place. Les réunions mensuelles auxquelles les acteurs du quartier sont invités, permettent de suivre les engagements du médiateur, Jonathan ; cette communication annuelle en présente la synthèse.

Merci à toutes les personnes, tant professionnelles que bénévoles qui d'une manière ou d'une autre, participent à la vie du quartier. Tous les événements et les projets sont conditionnés ou questionnés par notre pouvoir d'agir pour un bien commun. Pour ma part j'ai beaucoup de joie et de satisfaction à voir des personnes se rencontrer, se mettre au service les unes des autres, réfléchir au faire ensemble et aller jusqu'à la réalisation. Merci à Jonathan pour ses nombreuses collaborations et facilitations dans toutes les dimensions du métier de médiateur.

Je tiens à remercier également les structures qui contribuent financièrement à la mission de médiation urbaine : les villes de Capinghem et Lomme, leurs conseils municipaux et leurs services, l'association des propriétaires (ASL Humanicité).

Bon anniversaire des 25 ans à Citéo et à ses représentants, toujours à bonne écoute.
Bonne fin d'année.

Jean-Gabriel PRIEUR
Président ASL
Humanicité

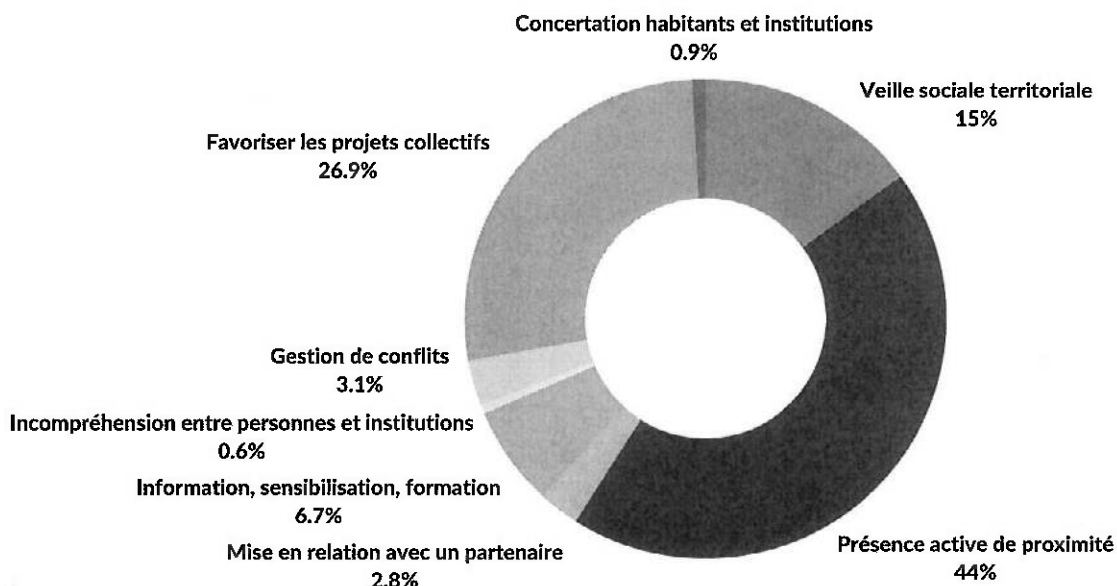
UN QUARTIER APAISÉ ET SEREIN

Le médiateur de Citéo réalise une présence active de proximité et une veille sociale sur le quartier, ce qui lui permet d'identifier les besoins et attentes des habitants ou salariés du quartier dans l'objectif d'apporter son accompagnement. Le médiateur est donc présent, visible, proactif et disponible.

Au quotidien, le médiateur est à l'écoute pour identifier et remonter rapidement les dysfonctionnements et dégradations pouvant représenter un danger ou une gêne. Son expertise du territoire et sa connaissance des acteurs lui permettent des relais efficaces afin de gérer rapidement et efficacement ces difficultés.

Par sa présence sur le terrain, le médiateur est en interaction constante avec les habitants : il informe, il sensibilise, il implique, il partage les solutions apportées. Le médiateur travaille en co-construction avec les différentes parties prenantes, pour rendre les habitants et les institutions durablement acteurs du quartier et du bien vivre ensemble.

Par des signalements et des remontées d'informations (cellules de veille, rencontres régulières), il entretient une relation permanente avec ses interlocuteurs des deux communes de Lomme et de Capinghem.



UN QUARTIER TOUJOURS AUSSI ANIMÉ

Le médiateur, dans la continuité des autres années depuis 2015, a poursuivi l'investissement engagé dans la mise en place d'actions et de temps conviviaux et a soutenu tant les porteurs de projets que ceux proposant des idées. De nombreux projets et collectifs du quartier sont accompagnés, en synergie avec l'association Vivre Ensemble à Humanité et l'équipe Ensembl (unité d'apprentissage en living lab de l'Université Catholique de Lille), pour impulser une dynamique de quartier, favoriser le lien et travailler dans une démarche living lab, qui se veut participative et contributive.



Le Lien, journal du quartier

Le Lien est le journal participatif et collaboratif du quartier. Il est animé par un comité de rédaction qui regroupe les acteurs locaux du quartier (salariés de structures, habitants, résidents...). Ce journal retrace ce qui se vit dans le quartier à partir du vécu de ceux qui le font vivre.

Le médiateur est partie prenante dans cette action. Grâce à sa connaissance du terrain et à sa posture de médiateur-facilitateur, il facilite la communication et l'implication des acteurs.

Collectif de la Place Gandhi

La place Gandhi est un lieu central dans le quartier. On s'y croise, on y échange, on y vit des moments conviviaux lors des fêtes de quartier ou des événements organisés par l'association VEAH en lien avec Citéo. Un collectif d'habitants s'est constitué pour répondre à deux enjeux : aménager et animer cette place. Le médiateur a participé à la mobilisation du collectif. Une pergola a ainsi été imaginée, construite et installée par le collectif. Végétalisée avec des plantes, elle accueillera les moments festifs qui sont organisés dans le quartier et auquel le médiateur prend part dans un objectif de lien et de dynamique sociale.



Opérations nettoyage

Les actions d'opération nettoyage se basent sur la volonté de chacun de participer à rendre le quartier plus propre, en complément des actions de nettoyage des collectivités. Portée par une habitante référente du quartier, cette action est facilitée par le médiateur dans la mise en relation, l'engagement et la mobilisation de chaque partie prenante. Ce temps permet de réunir les habitants et il est soutenu par les deux villes de Lomme et Capinghem. Les opérations de nettoyage répondent à un défi majeur qui est de responsabiliser par l'action au respect et à l'amélioration du cadre de vie commun.

Collectif jardin partagé

Le quartier Humanité met à disposition des habitants un jardin partagé ouvert à toutes et à tous. Un collectif d'habitants se réunit pour entretenir et faire vivre ce jardin propice aux rencontres et aux échanges. Avec l'appui et le soutien de l'association VEAH, des bulbes sont plantés, des essences diverses côtoient des arbres fruitiers qui ne manquent pas de régaler les gourmands à la belle saison. Le médiateur s'engage à participer à la mobilisation des bénévoles lors des temps forts d'entretien ou d'animation pédagogique autour du lieu. Pour continuer à ravir chaque habitant, le jardin partagé a toujours besoin de nouvelles personnes volontaires et motivées !



“

ILS TÉMOIGNENT

Je suis arrivée dans le quartier début 2021. Je rencontre régulièrement le médiateur, soit lors d'actions communes qui visent à améliorer le vivre-ensemble, soit à l'occasion de situations de tension, voire de conflit possible dont j'ai connaissance et dont je lui fais part. Il est souvent au courant avant moi de ce qui se passe dans le quartier, car il le parcourt complètement au moins une fois par semaine. A ces occasions, il croise les habitants, et sa présence est rassurante. Elle est aussi efficace, car il a un vrai savoir-faire pour gérer les situations de tension. Je le consulte régulièrement pour avoir son avis. Et je sais que je ne suis pas la seule. Pour conclure, le médiateur est essentiel à la bonne qualité de vie dans notre quartier.

Christine, habitante et membre de l'association VEAH

Le médiateur accompagne les projets du quartier et permet d'être au plus près des habitants et de leurs besoins. Les différents publics, professionnels, étudiants, habitants peuvent ainsi construire des dynamiques vers l'objectif commun d'un mieux vivre ensemble à Humanicité.

L'équipe EnsemblI, dont je fais partie, échange quotidiennement avec le médiateur pour mieux comprendre les envies et besoins des usagers du quartier et relever les défis du quartier autour de la mobilité, du cadre de vie, des dynamiques sociales, des nouveaux services...

Céline DÉSORMAIS
Chargée de développements projet, EnsemblI

”

OBJECTIFS 2024 POUR MIEUX VIVRE ET AGIR ENSEMBLE

- Responsabiliser par l'action au respect et à la qualité du cadre de vie,
- Contribuer à l'amélioration des mobilités dans le quartier,
- Mobiliser des ressources pour susciter et développer les dynamiques sociales par les acteurs, pour leur environnement,
- Initier de nouveaux services répondant aux enjeux du développement durable par et pour les acteurs du quartier,
- Renforcer les complémentarités des parties prenantes du quartier et intensifier les dynamiques de coopération,
- Contribuer aux innovations sociales, à l'attractivité et à l'ouverture du quartier.

QUELQUES ÉVÈNEMENTS À VENIR



Janvier

Assemblée des habitants



Mars

Assemblée générale de l'Association Vivre Ensemble à Humanicité
Fenêtres qui parlent



Mai

Fête des voisins



Juin

Fête de la musique

Retrouvez le médiateur-facilitateur de Citéo, Jonathan DELACROIX, dans l'espace dédié, au Lab Humanicité, 1 rue Martin Luther King, 59160 Capinghem

☎ 06.32.87.00.34 ✉ mediation-humanicite@citeo.org 📺 Jonathan Citéo

Citéo - 2 rue du Priez, 59000 Lille - accueil@citeo.org - www.citeo.org - @Citéomédiation